



**TERRITOIRE
DE LUNÉVILLE
À BACCARAT**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Sur le prix et la qualité du
service public de
prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2025



SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2025	3
PARTIE A : PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	4
1. LE SERVICE RENDU.....	5
1.1. Le territoire	5
1.2. Les caractéristiques socio-démographiques	5
2. LA COLLECTE DES DECHETS	6
2.1. Le mode de collecte.....	6
2.2. La collecte en porte à porte.....	6
2.3. La collecte en apport volontaire	7
2.4. La collecte en déchetterie	9
3. LES RESSOURCES HUMAINES	11
PARTIE B : LES INDICATEURS TECHNIQUES	12
1. LA COLLECTE EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE.....	13
1.1. Les Ordures Ménagères Résiduelles.....	13
1.2. Le sélectif	13
1.3. Le verre	15
1.4. La collecte en déchetterie	16
1.4.1. Année 2025	16
1.4.2. Comparatif avec 2024.....	22
1.5. Bilan des déchets collectés en 2025.....	23
PARTIE C : LES INDICATEURS FINANCIERS	25
1. Les modalités d'exploitation du service.....	26
2. Les dépenses.....	26
3. Les recettes	27
PARTIE D : LA PREVENTION / LA COMMUNICATION.....	31
Actions de prévention et de sensibilisation des ambassadeurs du tri	32
Actions de sensibilisation des ambassadeurs du tri auprès des publics.....	34
PARTIE E : LES PERSPECTIVES POUR 2026	36

L'année 2025 a permis d'amorcer la mise en place de projets ambitieux et structurants. Plusieurs axes de travail ont, en effet, été développés, en particulier grâce à la constitution d'un groupe de travail fonctionnaires et d'un comité de pilotage élus.

1. Étude sur le tri à la source des biodéchets

Conformément à la réglementation en vigueur, la mise en place du tri à la source des biodéchets représente un défi majeur pour notre territoire. Afin d'assurer une transition réussie, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) a lancé une étude approfondie pour dresser un état des lieux précis de la situation actuelle. L'objectif était de concevoir des scénarios adaptés aux spécificités locales, afin de garantir une mise en œuvre efficace et cohérente avec les attentes des usagers. Ce travail essentiel vu les enjeux liés à la gestion des biodéchets, a permis de préparer leur collecte et d'organiser leur valorisation optimale.

Mise en place prévue au 01/01/2027

2. Adhésion à EVODIA

L'adhésion de la CCTLB au syndicat EVODIA visait à intégrer une structure fédératrice, afin d'optimiser la gestion des déchets sur notre territoire tout en maîtrisant les coûts. Ce rapprochement s'inscrit dans une volonté forte d'assurer un service public de gestion des déchets ménagers et assimilés, sobre, innovant et respectueux des principes de l'économie circulaire, sociale et solidaire. Les élus de la CCTLB se sont ainsi engagés dans une démarche de modernisation et de coopération, permettant de renforcer la durabilité du service tout en soutenant une gestion plus efficace des ressources.

Mise en place (administrative) prévue au 01/01/2026

3. Réalisation de la matrice des coûts 2024

Afin de mieux comprendre et maîtriser les coûts associés à la gestion des déchets, la CCTLB, grâce à l'accompagnement précieux de l'ADEME, a réalisé sa matrice des coûts 2024. Cette matrice permet d'établir une comparaison avec des moyennes régionales et des collectivités similaires, facilitant ainsi l'identification de pistes d'optimisation. En se fondant sur cette analyse, la collectivité peut ajuster ses tarifs et ses financements pour garantir une gestion plus efficiente.

4. Réalisation du PLPDMA

Enfin, un document stratégique de « Prévention des Déchets » a été travaillé en vue d'élaborer le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce programme, obligatoire depuis le décret n°2015-662, définit des objectifs clairs de réduction des déchets ainsi que les mesures concrètes à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. La collectivité n'était pas dotée d'un PLPDMA mais son élaboration, entamée en 2025, intègre la politique de gestion des déchets avec les exigences environnementales et réglementaires à venir.

Le PLPDMA de la CCTLB a ainsi été voté début 2026.

En Conclusion :

L'année 2025 marque donc un tournant stratégique pour la CCTLB dans sa gestion des déchets. L'adhésion à EVODIA, l'étude sur le tri des biodéchets, la réalisation de la matrice des coûts et l'élaboration du PLPDMA seront autant de leviers garantissant une gestion plus optimisée, durable et innovante des déchets, dans l'intérêt des usagers et de l'environnement. Ces projets traduisent l'ambition de la collectivité d'améliorer la qualité du service tout en maîtrisant les coûts, pour une gestion des déchets plus responsable et plus équitable.

PARTIE A : PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1. LE SERVICE RENDU

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) exerce en régie directe la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », conformément à ses statuts. Cette mission, auparavant confiée dans le cadre d'une délégation de service public, est désormais assurée en interne par un service dédié.

À cette occasion, un Service Prévention et Gestion des Déchets a été créé. Ce service prend en charge l'ensemble des flux de déchets relevant de la compétence communautaire. Il intervient principalement auprès des particuliers mais également auprès de certains professionnels, dès lors que la nature et le volume de leurs déchets sont comparables à ceux produits par les ménages.

1.1 Le Territoire

La CCTLB constitue la principale intercommunalité du sud de la Meurthe-et-Moselle. Son territoire regroupe près de 40 000 habitants répartis autour des pôles urbains de Lunéville et Baccarat ainsi que dans 41 autres communes rurales.

Depuis sa création le 1^{er} janvier 2017, la collectivité exerce la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Données clés du territoire couvert par la compétence déchets :

- 43 communes membres ;
- 40 609 habitants (chiffres INSEE 2022) ;
- 452,10 km² de superficie

1.2 Les caractéristiques socio-démographiques

Population (Chiffres INSEE 2022) :

- 40 609 habitants sur le territoire ;
- Lunéville : commune principale avec 18 538 habitants (soit près de 46 % de la population intercommunale).

Ménages (Chiffres INSEE 2022) :

- 19 105 ménages ;
- 39,7 % des foyers sont composés d'une personne seule.

Répartition des principales catégories socio-professionnelles (Chiffres INSEE 2022) :

- 32,3 % Retraités ;
- 18,2 % Employés ;
- 13,3 % Ouvriers ;
- 13 % Professions intermédiaires

Typologie de l'habitat (Chiffres INSEE 2022) :

- 58,7 % de maisons individuelles ;
- 40,5 % de logements en appartements.

Principaux Secteurs d'activité économique (Chiffres INSEE 2022) :

- 43,3 % Administration publique, enseignement, santé, action sociale ;
- 37,4 % Commerce, transports, services divers ;
- 11,6 % Industrie.

2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

2.1 Le mode de collecte

TYPE DE DÉCHETS	MODE DE COLLECTE
Ordures Ménagères résiduelles	PAP (Porte à Porte) et AV (Apport Volontaire)
Emballages recyclables et papiers graphiques	PAP (Porte à Porte) et AV (Apport Volontaire)
Verre	AV (Apport Volontaire)
Déchets de déchetteries	Réseau de 4 déchetteries intercommunales

La collecte et le traitement des déchets sont assurés par des prestataires spécialisés, sélectionnés dans le cadre de procédures de marchés publics, conformément au code de la commande publique.

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) conserve en régie directe la gestion dite « haut de quai » de ses déchetteries. Cette gestion comprend notamment :

- L'accueil, l'information et l'orientation des usagers ;
- La définition des flux de déchets acceptés ;
- La régulation des conditions d'accès (types d'usagers – particuliers ou professionnels –, modalités tarifaires, plages horaires, etc.) ;
- Ainsi que la coordination de l'acheminement des bennes et contenants vers les exutoires de traitement appropriés.

2.2 La collecte en porte à porte

✓ *Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)*

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) est organisée selon une fréquence différenciée sur le territoire de la CCTLB.

Elle est assurée :

- Une fois par semaine (modalité C1.0) dans les communes de Lunéville et Baccarat,
 - Une semaine sur deux (modalité C0.5) dans les 41 autres communes de l'intercommunalité.
- Cette prestation est confiée à l'opérateur Veolia, dans le cadre d'un marché public. Elle est réalisée à l'aide de camions de collecte mono-compartmentés, adaptés à la nature du flux concerné.



Camions de collecte mono-compartmentés

Ces déchets sont d'abord acheminés vers le centre de transfert de Betailne à Laronxe, avant d'être dirigés vers le Centre de Valorisation des Déchets (CVD) de Ludres – Val'ERgie, où ils font l'objet d'une incinération avec valorisation thermique et énergétique.



Transfert des déchets

✓ *La collecte sélective des emballage ménagers recyclables, hors verre*

La collecte sélective des déchets recyclables est organisée sur le territoire selon la même fréquence que celle appliquée aux ordures ménagères résiduelles.

Elle s'effectue :

- Chaque semaine (modalité C1.0) dans les communes de Lunéville et Baccarat,
- Tous les quinze jours (modalité C0.5) dans les 41 autres communes de l'intercommunalité.

Cette collecte est confiée au prestataire Veolia qui l'assure à l'aide de véhicules de collecte mono-compartmentés, spécifiquement adaptés à ce flux.

Les déchets recyclables doivent être déposés dans des sacs jaunes, distribués gratuitement en mairie et au siège de la Communauté de Communes.

Une fois collectés, ces déchets sont d'abord transférés vers le centre de regroupement de Betaigne, à Laronxe, avant d'être acheminés vers les centres de tri agréés de Paprec à Dieulouard et Coved à Richwiller, où ils sont triés, conditionnés et orientés vers les filières de valorisation appropriées.

2.3 La collecte en point d'apport volontaire (PAV)

✓ *Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)*

La collecte des déchets est assurée à Lunéville et pour les secteurs d'habitat vertical dense dans les communes concernées. Elle est réalisée par le prestataire Veolia, qui utilise des camions équipés de grues pour lever les conteneurs, qu'ils soient enterrés ou aériens, soit un total de 90 conteneurs.

Une fois collectés, ces déchets sont acheminés vers le centre de transfert de Betaigne à Laronxe, avant d'être dirigés vers le Centre de Valorisation des Déchets (CVD) de Ludres – Val'ERgie, où ils sont incinérés dans le cadre d'une valorisation thermique et énergétique.

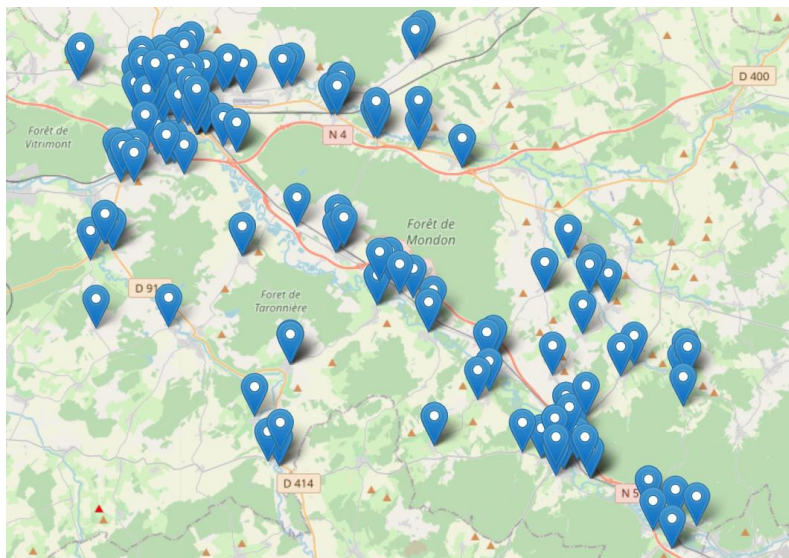
✓ *La collecte sélective des emballage ménagers recyclables, hors verre*

La collecte sélective des déchets recyclables est principalement mise en œuvre dans le centre de Lunéville ainsi que dans les secteurs d'habitat vertical dense des autres communes concernées. Cette prestation est assurée par le prestataire Veolia, au moyen de véhicules mono-compartmentés, adaptés au ramassage de ce flux spécifique.

Les déchets recyclables doivent être déposés dans des sacs jaunes, mis gratuitement à disposition des usagers dans les mairies et au siège de la Communauté de Communes. Ces sacs sont ensuite collectés au pied des conteneurs enterrés ou aériens, selon l'organisation locale.

Une fois collectés, les recyclables sont acheminés vers le centre de transfert de Betaigne à Laronxe, puis dirigés vers les centres de tri partenaires : Paprec à Dieulouard et Coved à Richwiller, où ils sont triés, conditionnés et orientés vers les filières de valorisation appropriées.

La vidange des 168 bornes à verre implantées sur l'ensemble du territoire intercommunal est assurée par la société MINERIS, dans le cadre d'une prestation externalisée. Les matériaux ainsi collectés sont ensuite acheminés vers l'unité de recyclage de O-I Manufacturing, située à Saint-Menge (88), pour y être intégrés dans le processus de valorisation du verre.



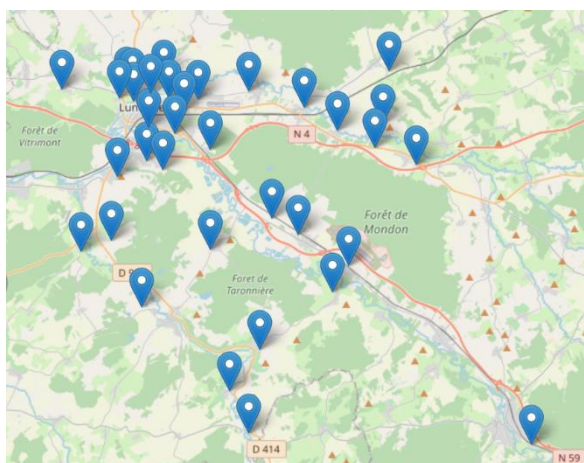
Points de collecte des bornes à verre.

✓ *La collecte des déchets verts*

Le territoire intercommunal est desservi par 35 points de collecte dédiés aux déchets verts, comprenant à la fois des bennes en libre accès et les déchetteries communautaires. Cette organisation permet un maillage homogène et accessible de l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes.

Les déchets verts ainsi collectés sont ensuite acheminés vers des plateformes spécialisées pour y être valorisés par compostage. Deux sites de traitement sont mobilisés :

- La plateforme Terragri, située à Anglemont (88),
- Le centre de compostage de Saint-Pancrace (54), à proximité de Bure.

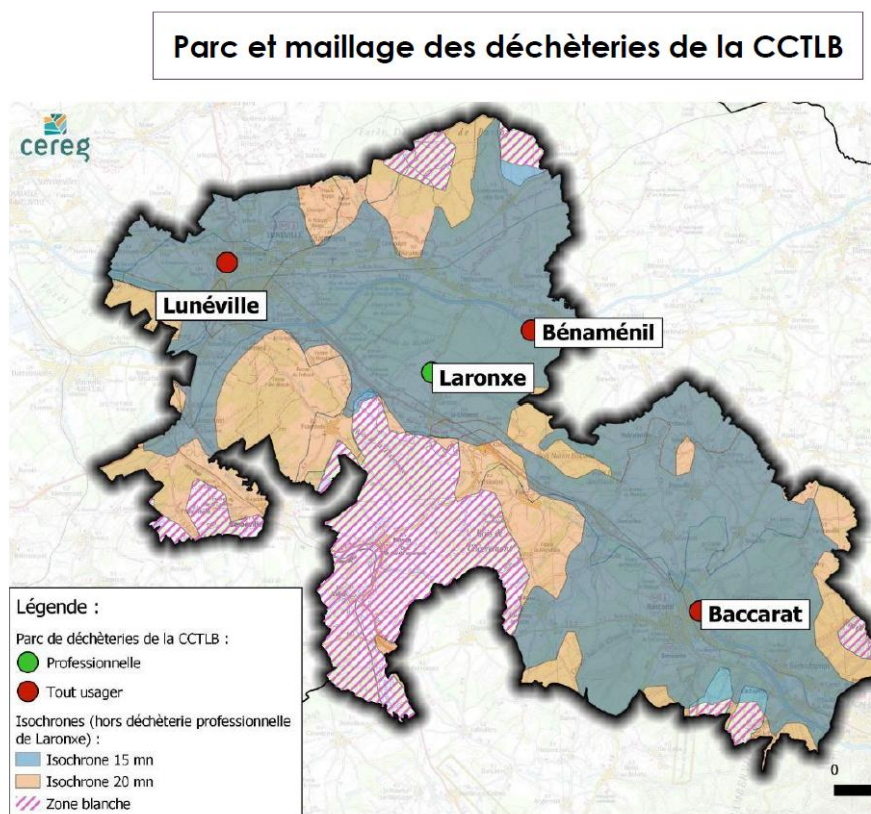


Points de collecte des déchets verts

2.4 La collecte en déchetteries

La CCTLB dispose de quatre déchetteries situées sur les communes de Baccarat, Bénaménil, Laronxe (déchetterie réservée aux professionnels) et Lunéville.

L'accès à ces équipements est strictement réservé aux habitants du territoire intercommunal, sur présentation d'une carte d'accès nominative. L'usage en est gratuit pour les particuliers, dans le respect du règlement de fonctionnement.



Déchetteries du territoire

Les déchetteries permettent la collecte sélective de nombreux flux de déchets, parmi lesquels :

- Cartons
- Bois
- Déchets verts
- Ferrailles
- Gravats
- Déchets tout-venants ou incinérables
- Déchets diffus spécifiques (DDS) : substances dangereuses pour l'environnement (solvants, acides, colles, hydrocarbures, oxydants, colorants, pesticides, etc.)
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Huiles moteurs et huiles végétales
- Cartouches d'encre, ampoules, textiles, meubles, pneumatiques, plâtre

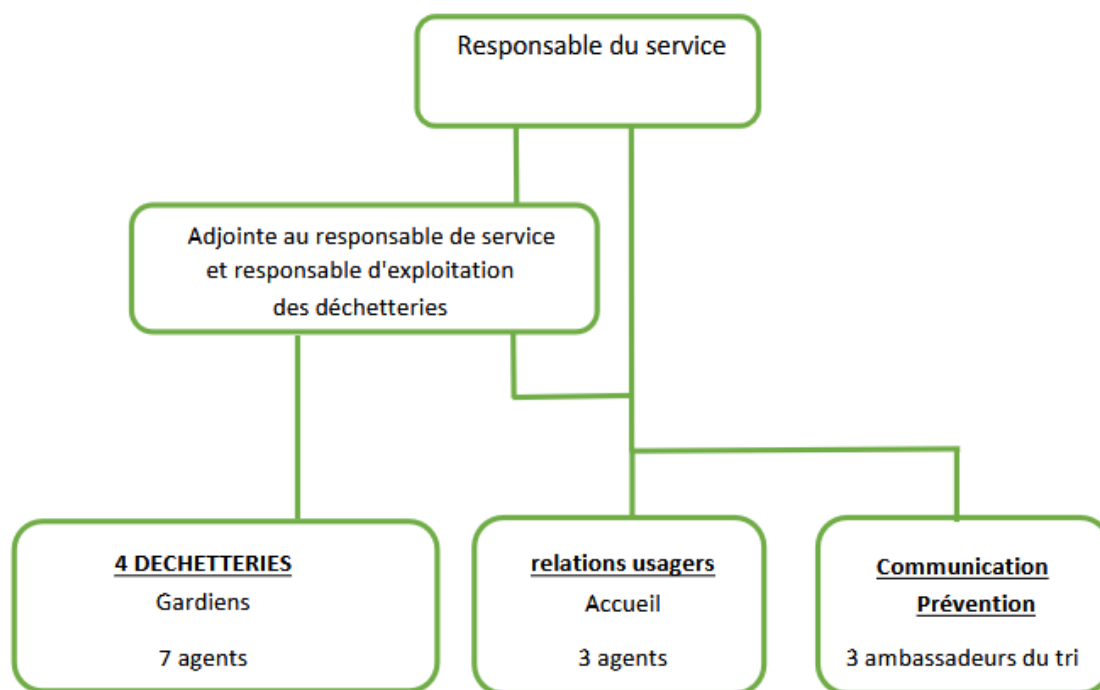
Concernant les professionnels :

- Les déchetteries de Baccarat et de Laronxe leur sont accessibles ;
- Le site de Laronxe est exclusivement dédié aux professionnels, avec des conditions d'accès et de tarification spécifiques.

DECHETS	SITE DE TRAITEMENT FINAL	MODE DE TRAITEMENT
BOIS	NOVAWOOD Laneuville devant Nancy	Valorisation énergétique
CARTONS	Centre de Tri mise en balles ONYX EST Ludres	Valorisation matière
DECHETS VERTS	Plateforme de compostage Terragri Anglemont, Centre de compostage St Pancrace de BURES	Valorisation agronomique (compostage)
TOUT VENANT	CTHP Ludres	Valorisation Matière /énergétique
MEUBLES	Filière Eco Mobilier(ONYX EST Thaon les Vosges, ONYX EST Ludres et CITRAVAL 88)	Valorisation Matière / énergétique
PLATRE	Rietling Environnement ROHR	Valorisation matière
FERRAILLES	DERICHEBOURG Rehainviller	Tri, broyage et valorisation matière
GRAVATS	Sablières de la Meurthe, Rosières aux Salines	Valorisation par concassage et réemploi
DMD	CHIMIREC Domjevin et Filières ECODDS	Valorisation matière et énergétique
TEXTILE	Filières ECO-TLC	Réemploi / valorisation matière
DEEE	ECO-SYSTÈME	Valorisation matière
PNEUS	ALPHA Recyclage Laronxe	Valorisation énergétique
PILES	COREPILE	Valorisation matière
HUILES	CHIMIREC Domjevin	Valorisation énergétique
HUISSERIES	VALO'PREST	Valorisation matière
OBJETS RECYCLERIES	Recyclun (Lunéville) et EMMAUS (Baccarat)	Réemploi

3. LES RESSOURCES HUMAINES

**Communauté de Communes
de Lunéville à Baccarat
service Prévention et Gestion des
Déchets**



PARTIE B : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

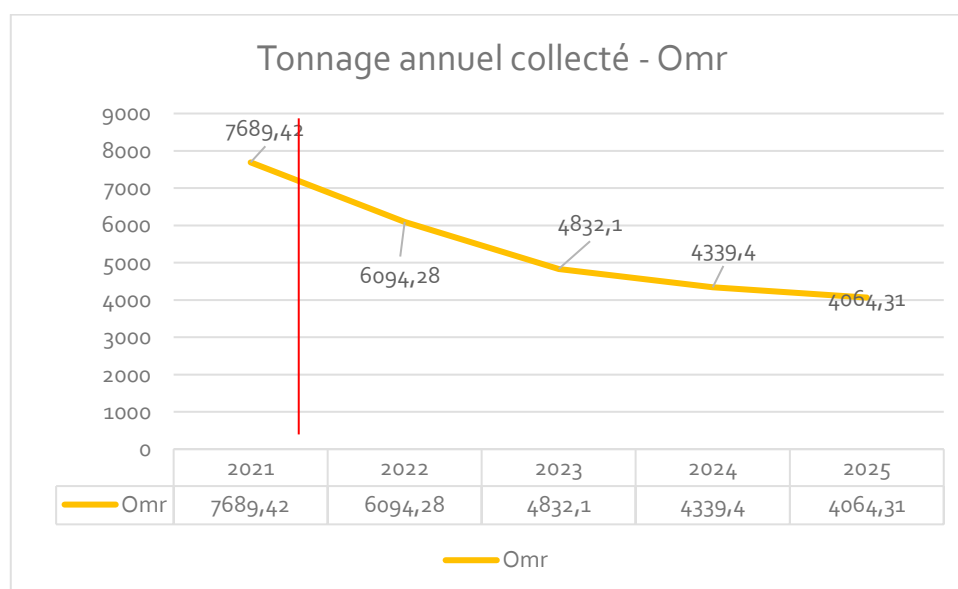
1.1. Les Ordures Ménagères Résiduelles

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) a mis en place la redevance incitative pour la collecte des ordures ménagères résiduelles. Ce mode de tarification, plus équitable et plus responsabilisant, vise à encourager la réduction des déchets non recyclables produits par les usagers.

Les résultats observés depuis l'instauration de cette redevance confirment une tendance nette à la baisse des tonnages collectés :

- Au 31 décembre 2022 : 6 094,28 tonnes ;
- Au 31 décembre 2023 : 4 832,10 tonnes ;
- Au 31 décembre 2024 : 4 339,40 tonnes ;
- Au 31 décembre 2025 : 4 064,31 tonnes soit une moyenne annuelle de 99,70 kg par habitant.

Cette évolution positive traduit une appropriation progressive des bons gestes de tri par les usagers, ainsi qu'un recours plus raisonné à la production de déchets résiduels. Elle illustre pleinement les effets vertueux de la redevance incitative en matière de prévention et de performance environnementale.



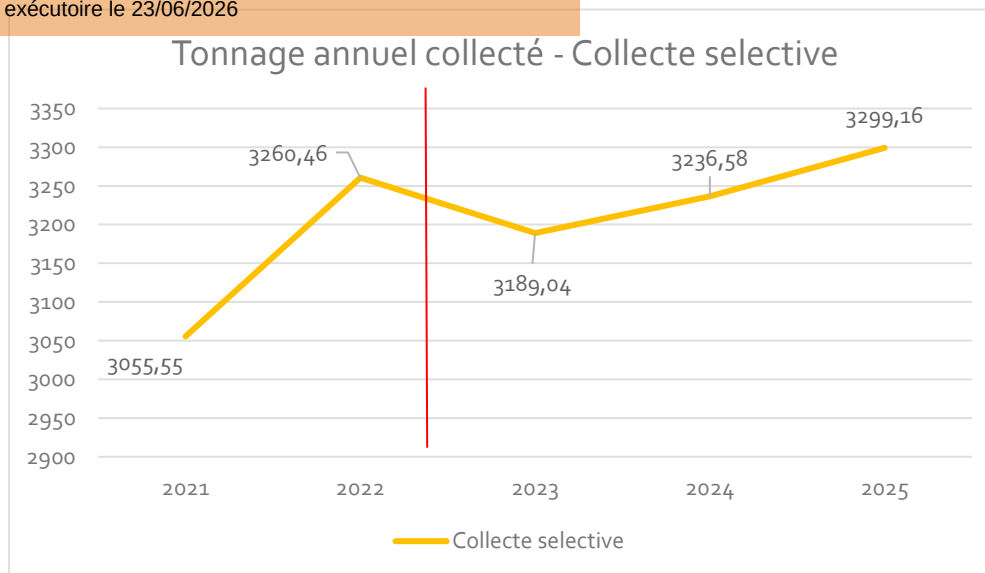
1.2. Le sélectif

Dans le prolongement du passage en redevance incitative, effectif depuis le 1^{er} janvier 2022 (cf. point précédent), la collecte des déchets issus du tri sélectif a connu une évolution globalement stable et positive.

Au 31 décembre 2025, 3 299,16 tonnes de matières recyclables ont été collectées, soit une moyenne de 78,40 kg par habitant. Cette donnée s'inscrit dans une tendance qui, bien qu'ayant connu de légères fluctuations, traduit une mobilisation constante des usagers en faveur du tri :

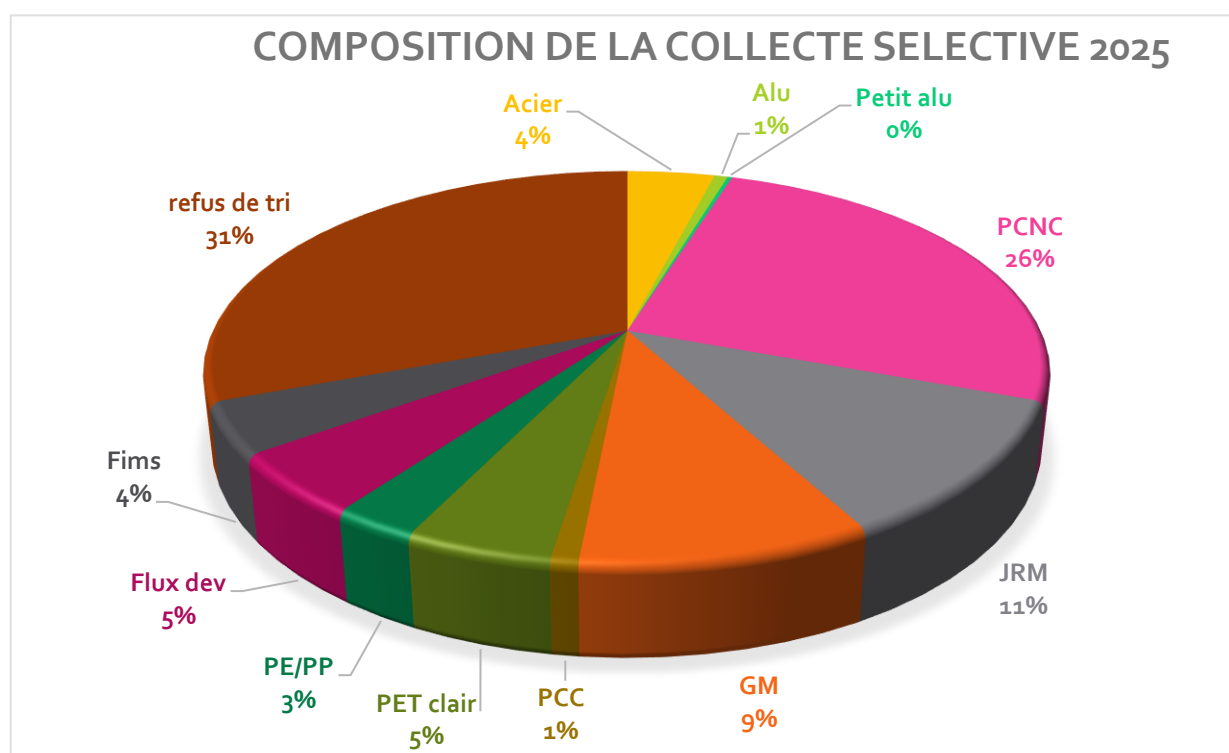
- Au 31 décembre 2021 : 3 055,55 tonnes (pic observé à la veille de la mise en œuvre de la redevance incitative) ;
- Au 31 décembre 2022 : 3 260,46 tonnes ;
- Au 31 décembre 2023 : 3 189,04 tonnes ;
- Au 31 décembre 2024 : 3 236,58 tonnes ;
- Au 31 décembre 2025 : 3 299,16 tonnes.

La légère remontée enregistrée depuis 2024 s'explique notamment par la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri, qui a permis d'élargir la gamme des emballages et plastiques acceptés dans les flux recyclables. Cette évolution réglementaire, conjuguée à un effort de communication et d'accompagnement des usagers, contribue à renforcer l'efficacité globale du tri à la source.



Composition de la collecte sélective : une répartition représentative des flux recyclables

Afin d'affiner la compréhension des habitudes de tri et d'orienter les actions de sensibilisation, une analyse de la composition des déchets issus du tri sélectif a été réalisée. Le graphique ci-dessous présente la répartition des principaux matériaux collectés (en tonnage) :



Les refus de tri

En 2025, les refus de tri issus de la collecte sélective se sont élevés à 1 003,15 tonnes, soit une moyenne de 24,70 kg par habitant.

Ce volume marque une augmentation de 30,47 tonnes par rapport à l'année 2024, soit une hausse de 3,16 %.

Bien que contenue, cette progression souligne la nécessité de poursuivre les efforts de sensibilisation et d'améliorer la qualité du tri à la source afin de limiter la part des déchets non conformes orientés vers les filières de recyclage.

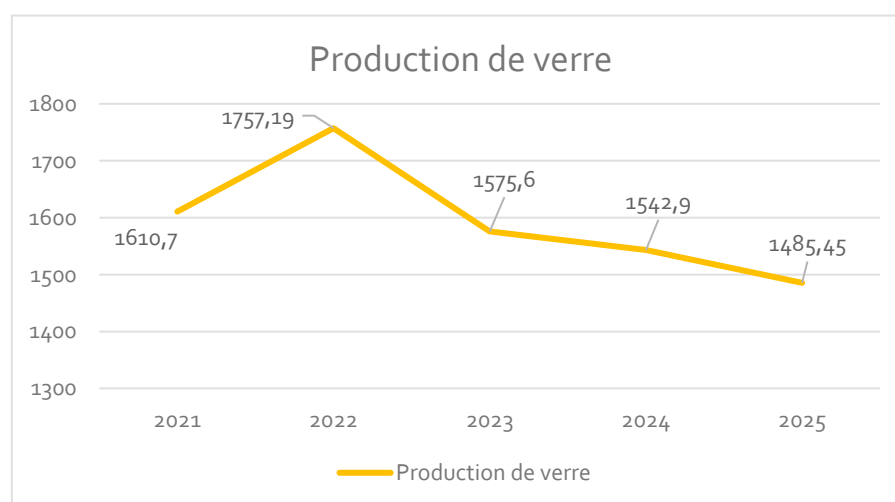
Matériaux	Tonnages 2025	Repreneur
Papier graphique	681,42 T	Paprec
Emballages cartonnés	843,38 T	E.P.R Véolia
Briques alimentaires	29,53 T	Revipac/Lucart
Flacons/films plastiques	549,16 T	SUEZ/Citeo
Acier	131,14 T	Arcelor Mittal
Aluminium	26,42 T	SUEZ
Total	2 261,05 T	

1.3. Le verre

La collecte du verre, réalisée en apport volontaire via les bornes réparties sur l'ensemble du territoire intercommunal, a également été impactée par la mise en place de la redevance incitative, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Au 31 décembre 2025, ce sont 1 485,45 tonnes de verre qui ont été collectées, soit une moyenne de 36,57 kg par habitant. Ces emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) sont ensuite acheminés vers le site de recyclage de la société O-I Manufacturing, situé à Saint-Menge (88), où ils sont entièrement valorisés.

L'analyse des données révèle une baisse du tonnage pour la troisième année consécutive, avec -57,45 tonnes par rapport à 2024, soit une diminution de 3,72 %. Cette tendance semble marquer un retour progressif à des comportements de consommation plus modérés, après le pic observé en 2022, probablement lié à la reprise des activités sociales et festives dans le contexte post-COVID.



À noter que, depuis 2023, la collectivité a initié une opération saisonnière innovante de sensibilisation et de ramassage : la « Tournée du Bayard », conduite en Hippo Collecte (collecte hippomobile), qui sillonne les communes à la belle saison. Cette démarche allie proximité, pédagogie et respect de l'environnement, et vise à renforcer la mobilisation citoyenne autour du tri du verre.



Illustration de la Tournée du Bayard

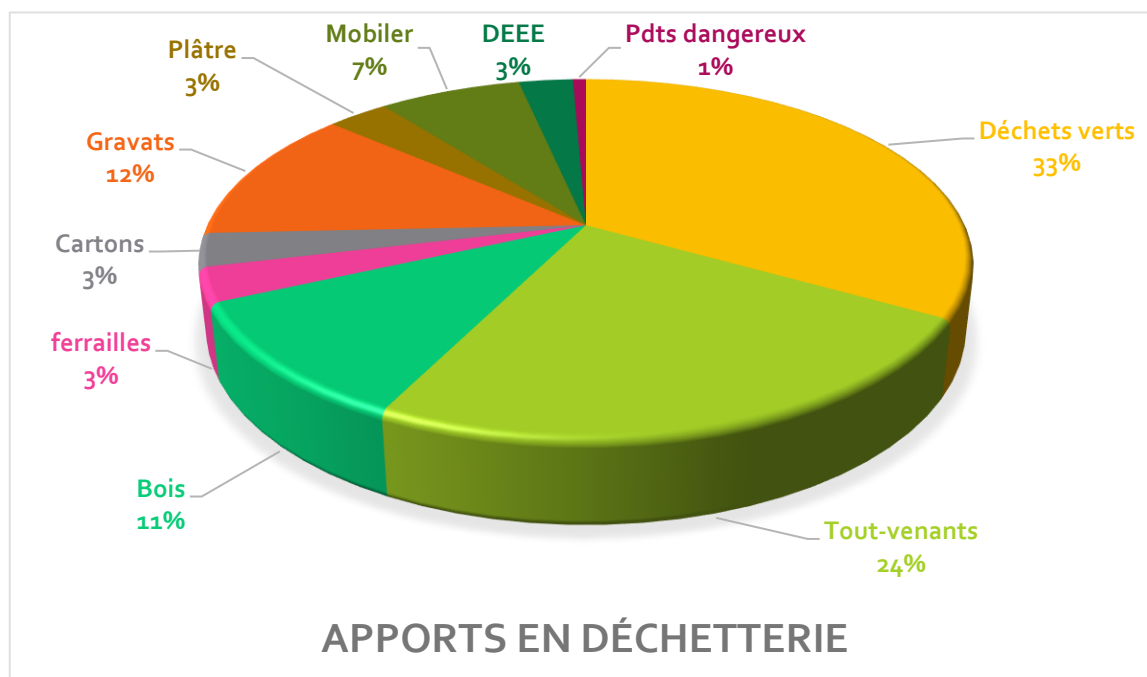
1.4. La collecte en déchetterie

1.4.1. Année 2025

En 2025, les quatre déchetteries du territoire (Baccarat, Bénaménil, Laronxe et Lunéville) ont permis de collecter un volume global de 14 601 tonnes de déchets, soit une moyenne de 360,41 kg par habitant.

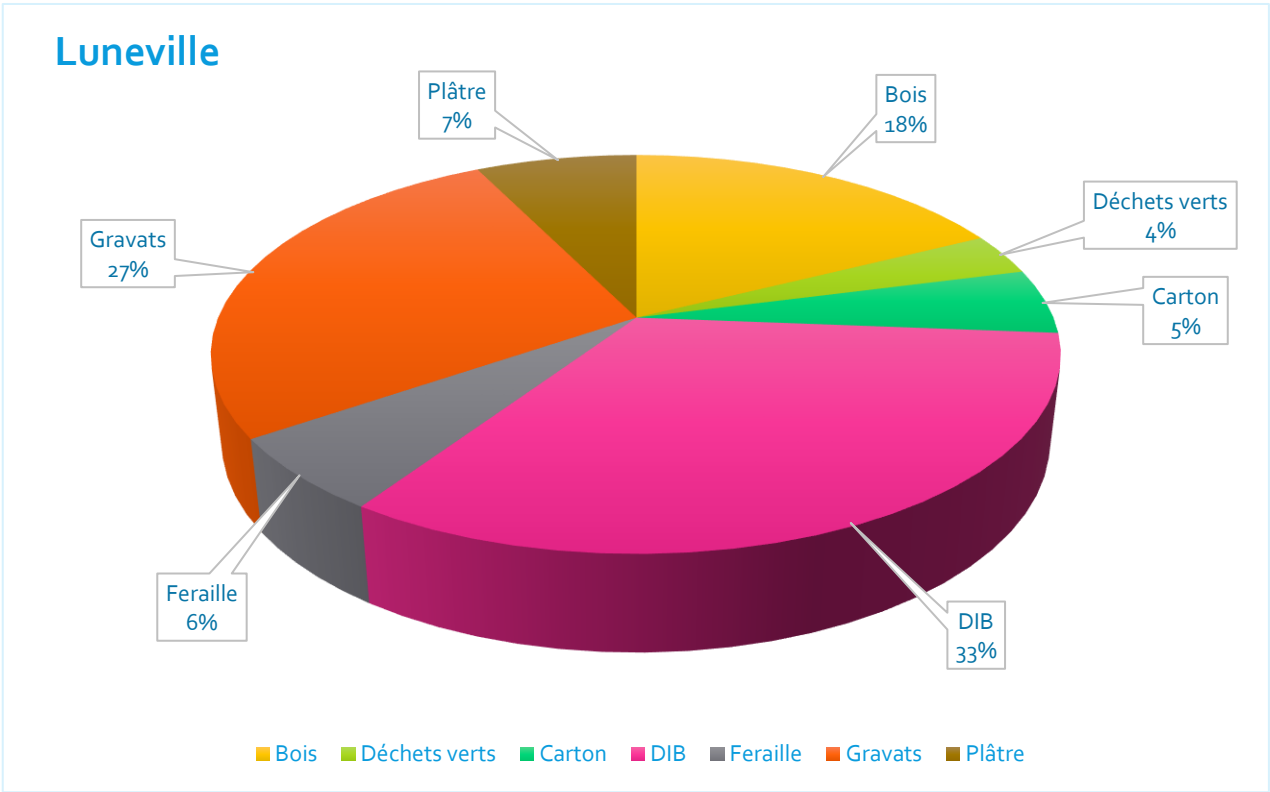
Ce chiffre souligne le rôle central des déchetteries dans la gestion des déchets encombrants, spécifiques ou non pris en charge par la collecte en porte-à-porte.

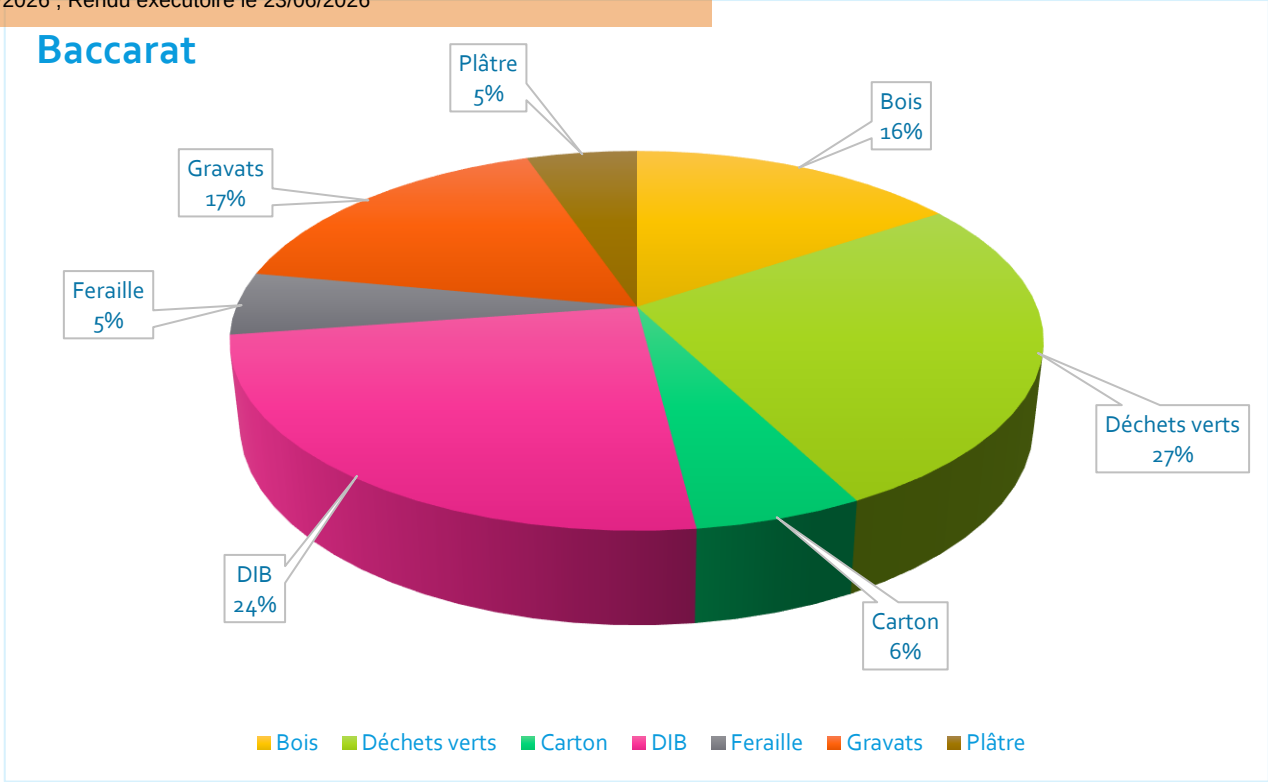
Le diagramme ci-dessous illustre la répartition des flux collectés, mettant en évidence la diversité des matériaux déposés : déchets verts, gravats, bois, ferrailles, tout-venant, appareils électriques, déchets dangereux, textiles, meubles, etc.



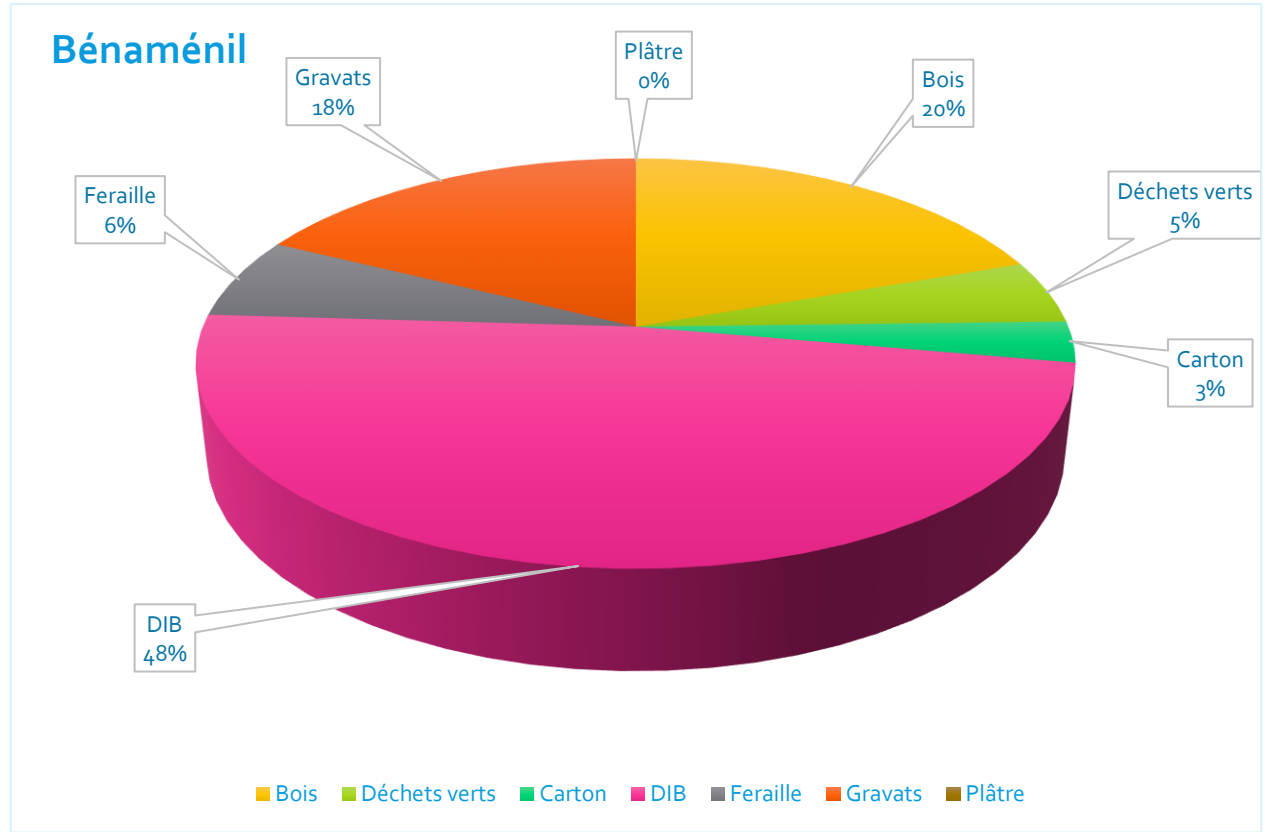
Déchets collectés	Tonnages 2025	Traitement
Déchets verts	4 678,35 T	Compostage avec valorisation matière
Tout-venant/DIB	3 410,69 T	Incinération/valorisation énergétique
Bois	1 522,26T	Valorisation énergétique
Ferrailles	432,95 T	Valorisation matière
Cartons	424,84 T	Valorisation matière
Gravats	1 704,04	Valorisation matière
Plâtre	434,27 T	Valorisation matière
Mobilier	1 007,58 T	Valorisation matière
DEEE	384,18 T	Valorisation matière
Produits dangereux Hors Eco organismes	92,48 T	Traitement spécifiques
Total	14 091,64 T	

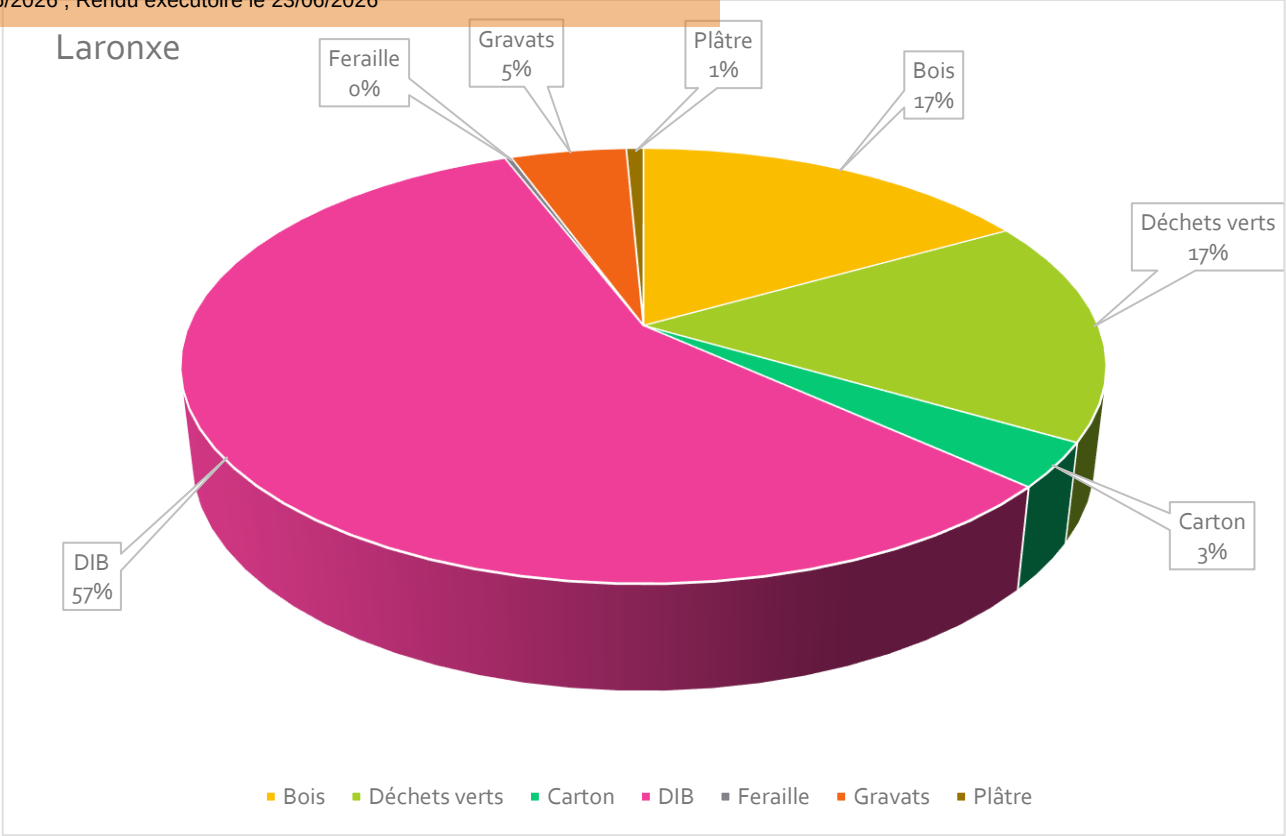
Répartition par déchetterie des flux





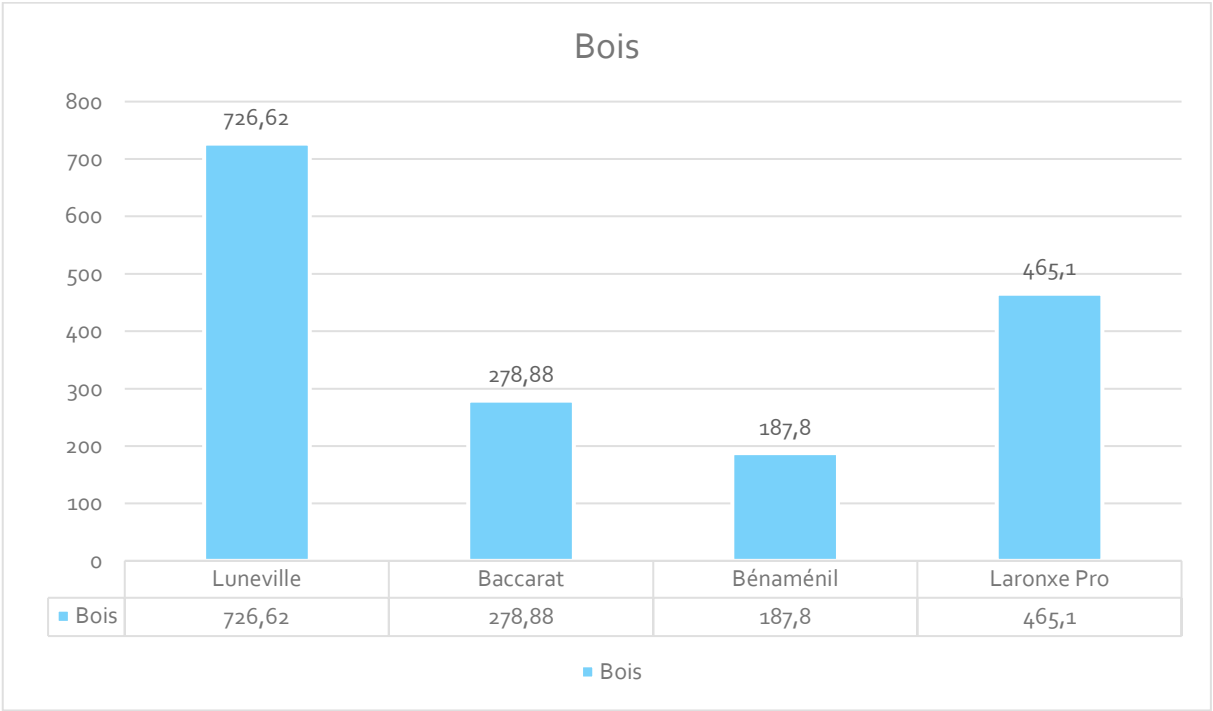
Rappel : déchetterie acceptant les usagers et les professionnels

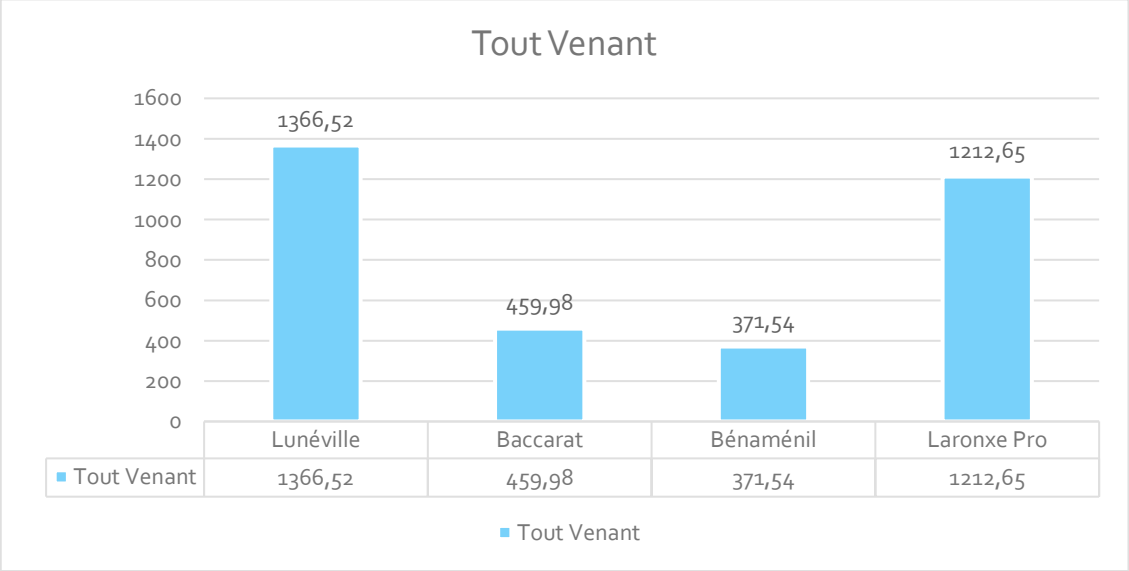
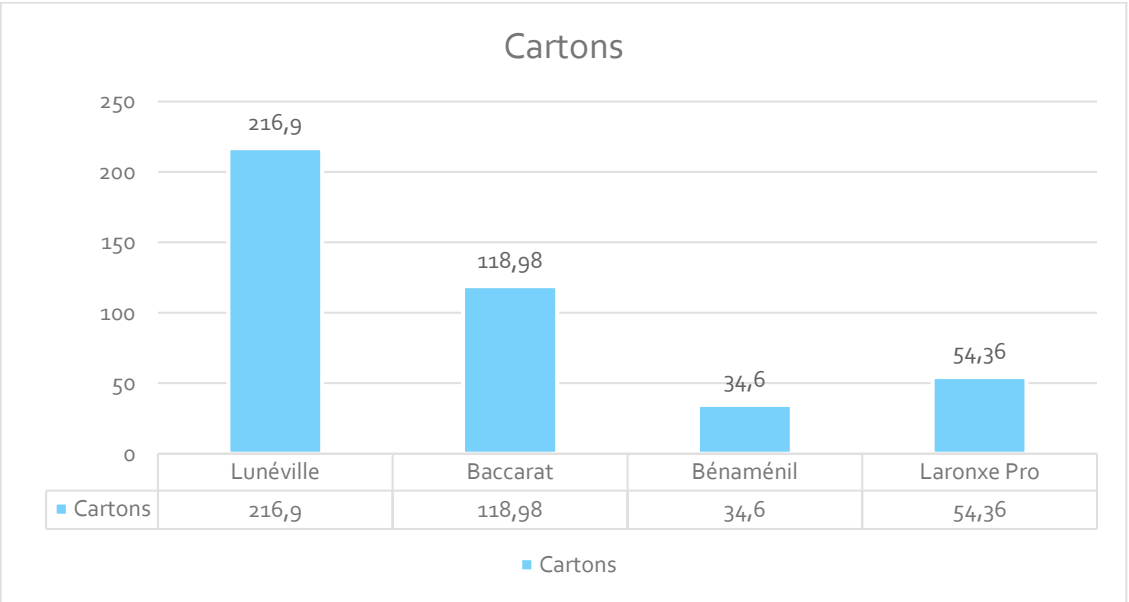
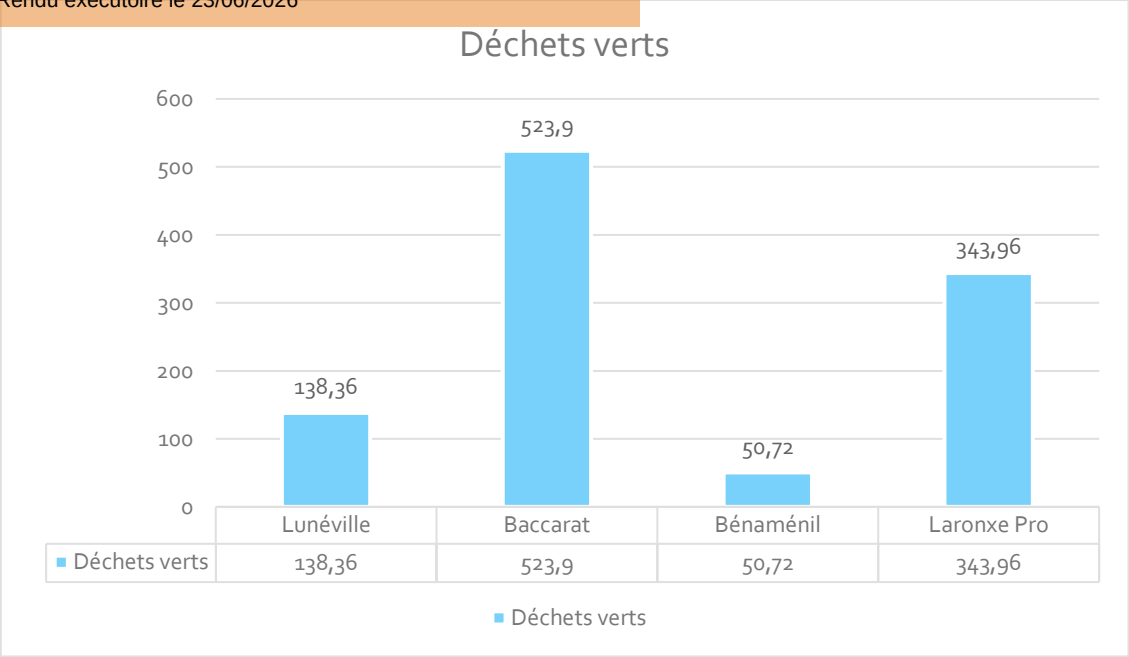


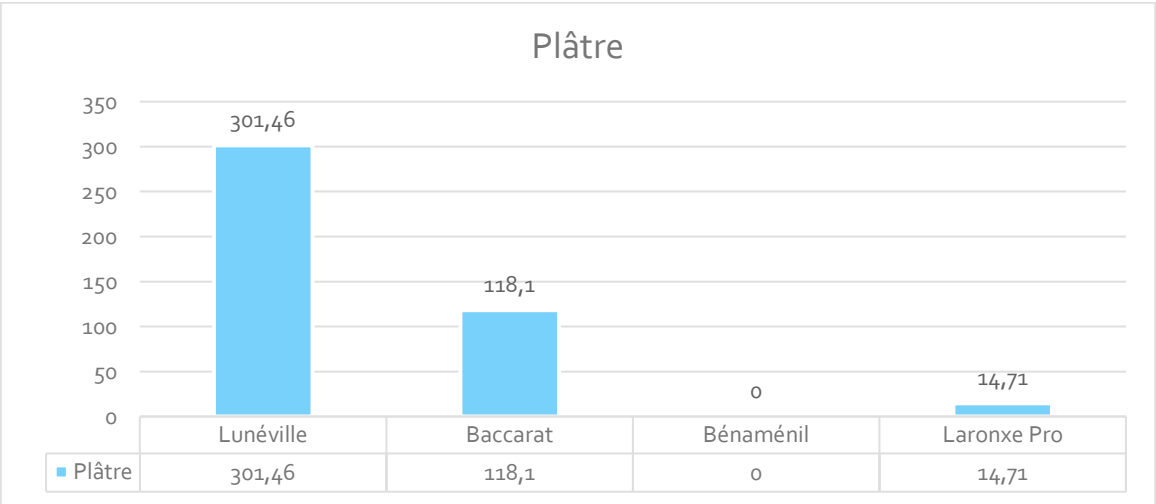
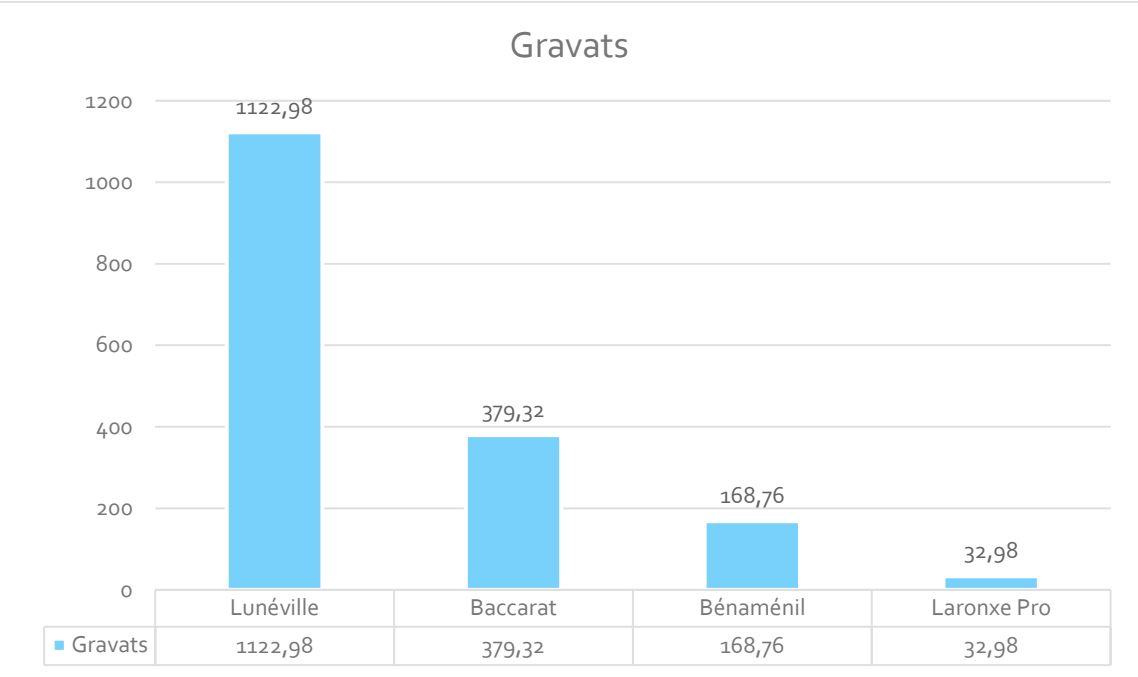
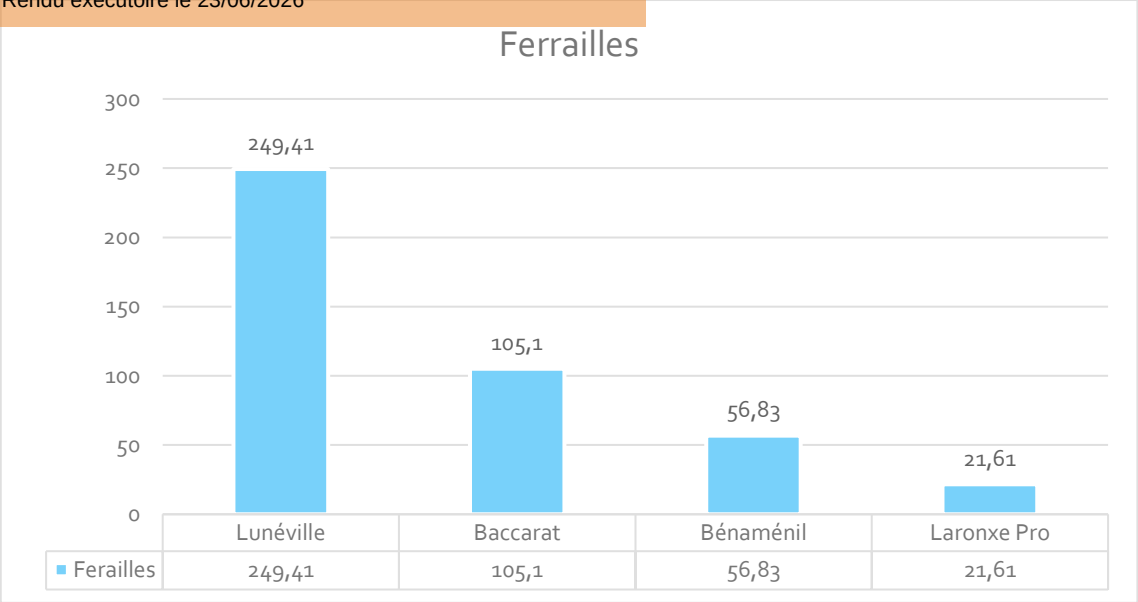


Rappel : déchetterie uniquement dédiée aux professionnels

Répartition des flux par déchetterie







La déchetterie de Bénaménil n’est pas dotée d’une benne destinée à collecter le plâtre (faute de place).

1.4.2. Comparatif avec 2024

La fréquentation et les volumes collectés en déchetterie constituent un indicateur clé de la performance du service public de gestion des déchets.

Sur les trois dernières années, on observe une évolution relativement stable des tonnages, avec des variations reflétant à la fois les comportements des usagers, les conditions climatiques (notamment pour les déchets verts) et les ajustements opérés sur les consignes de tri ou les modalités d'accès.

Le tableau ou graphique comparatif ci-dessous présente les tonnages totaux collectés sur l'ensemble des sites du territoire (Baccarat, Bénaménil, Laronxe et Lunéville) pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025 :

Déchets collectés	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Ecart 2025/2024
Déchets verts	2 245,37 T	4 486,14 T	5 193,07 T	4 678,35 T	- 9,92 %
Tout-venant/DIB	3 639,00 T	4 341,55 T	3 699,32 T	3 410,69 T	- 7,80 %
Bois	1 364,25 T	1 439,64 T	1 578,20 T	1 522,26 T	- 3,55 %
Ferrailles	386,18 T	381,78 T	409,32 T	432,95 T	+ 5,78 %
Cartons	410,09 T	414,24 T	451,66 T	424,84 T	- 5,94 %
Gravats	1 175,70 T	1 555,11 T	1 549,84	1 704,04 T	+ 9,95 %
Plâtre	403,42 T	379,10 T	365,52 T	434,27 T	+ 18,81 %
Mobilier	960,98 T	924,25 T	969,95 T	1 007,58 T	+ 3,88 %
DEEE	337,32 T	350,46 T	384,53 T	384,18 T	- 0,35 %

L'analyse des données 2025 met en évidence des tendances baissières, significatives dans les flux collectés en déchetterie, révélatrices à la fois des conditions météorologiques exceptionnelles de l'année et de l'efficacité progressive des actions de tri et de sensibilisation menées sur le territoire.

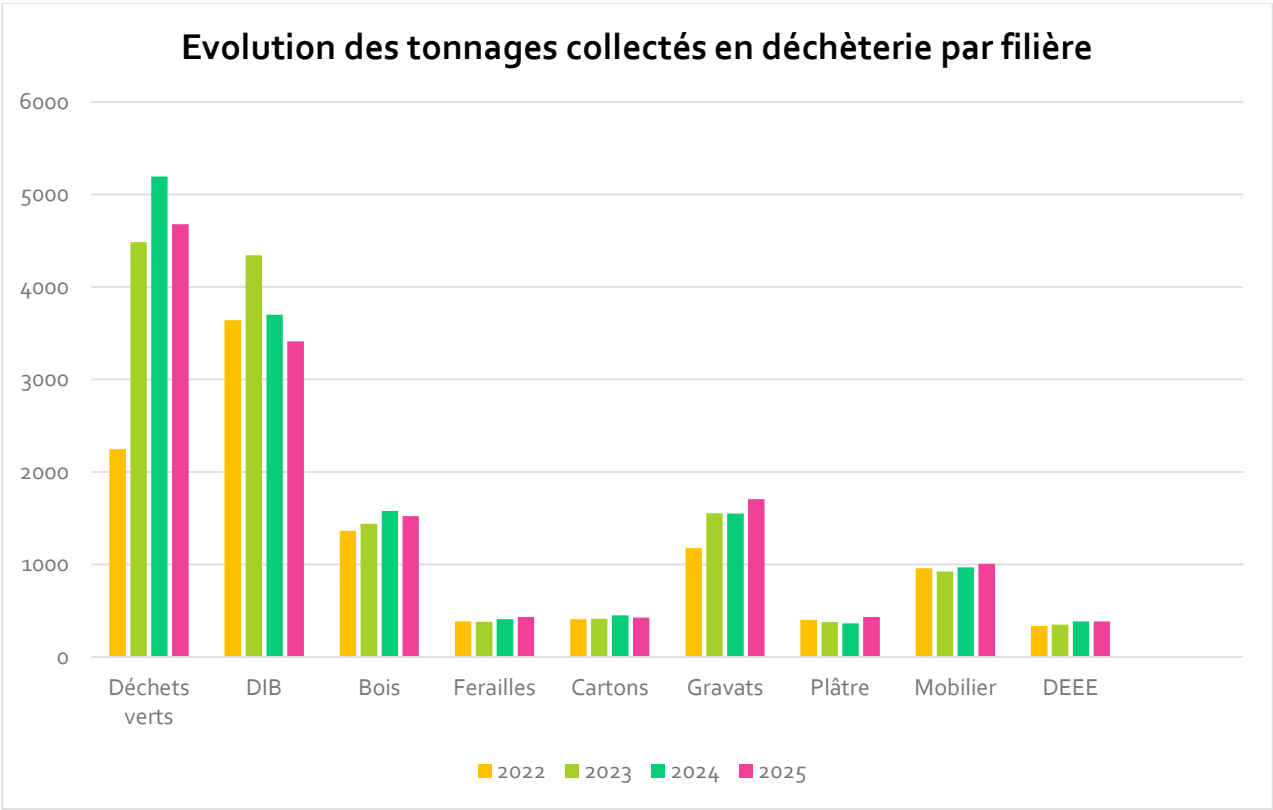
D'une part, le gisement de déchets verts a connu une baisse marquée de 9,92 % soit 514,72 T de moins, avec répartition sur les différents canaux de collecte :

- 8,69 % pour les bennes en libre accès mises à disposition des usagers (- 298,20 tonnes),
- 14,23 % sur les plateformes de compostage partenaires (- 80,70 tonnes),
- 11,39 % en déchetterie (- 135,82 tonnes).

D'autre part, le flux de tout-venant/DIB affiche une baisse pour la deuxième année consécutive d'environ 8 %, soit - 288,63 T, traduisant ainsi une amélioration du tri en amont et une orientation plus rigoureuse de la part de nos gardiens de déchetterie grâce également à l'arrivée d'un renfort supplémentaire dans leurs effectifs.

Ces réductions de ces deux flux ont permis de réaliser une économie d'environ 105 000 € sur les coûts de transport et de traitement, démontrant les bénéfices conjoints d'une gestion plus vertueuse et plus efficiente.

Ces indicateurs confortent la stratégie engagée par la Communauté de Communes en matière de prévention, de tri et de valorisation des déchets, tout en soulignant l'intérêt de poursuivre les efforts de structuration, notamment à travers les projets en cours avec EVODIA.

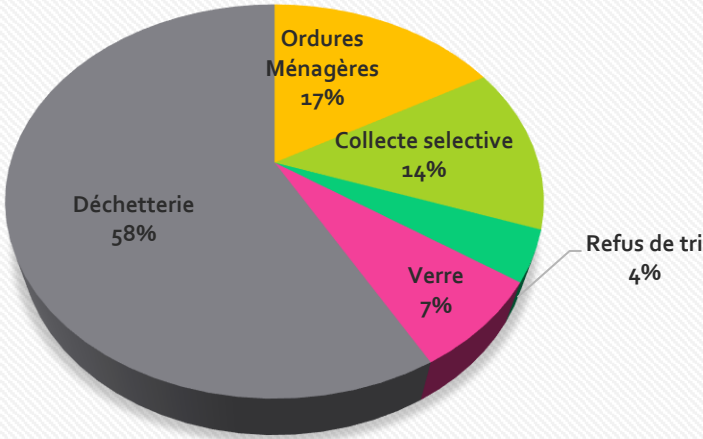


1.5. Bilan des déchets collectés en 2025

	Tonnage 2025	Kg/habitant Base 40 609 habitants
Ordures ménagères (OMr)	4 064,31 T	100,08 kg/habitant
Collecte sélective	3 299,16 T	81,24 kg/habitant
Refus de tri	1 003,15 T	24,70 kg/habitant
Verre	1 485,45 T	36,58 kg/habitant
Déchetterie	14 091,64 T	347,00 kg/habitant
Total Général*	2 940,56 T	564,91 kg/habitant

**les refus de tri font parties de la collecte sélective.*

Répartition des déchets collectés en 2025



■ Ordures Ménagères ■ Collecte selective ■ Refus de tri ■ Verre ■ Déchetterie

PARTIE C : LES INDICATEURS FINANCIERS

1. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

L'ensemble des prestations de collecte des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) est assuré dans le cadre de marchés publics, confiés à des prestataires spécialisés tels que Veolia, MINERIS, Ecomaison, Ecosystem, Valo'Prest, Chimirec, entre autres.

En parallèle, la collectivité assure en régie directe la gestion opérationnelle des quatre déchetteries intercommunales, incluant :

- L'organisation et le bon fonctionnement des sites,
- L'accueil et l'orientation des usagers,
- La planification des enlèvements de déchets,
- Ainsi que la gestion de la redevance incitative, qui encadre la facturation du service rendu aux ménages.

La CCTLB pilote également l'ensemble du dispositif en assurant :

- Le suivi et le contrôle des prestations confiées,
- L'optimisation des filières de valorisation et de traitement,
- Et la mise en œuvre de la prévention, notamment par le déploiement de trois ambassadeurs du tri mobilisés sur le terrain pour accompagner les usagers dans l'amélioration de leurs pratiques.

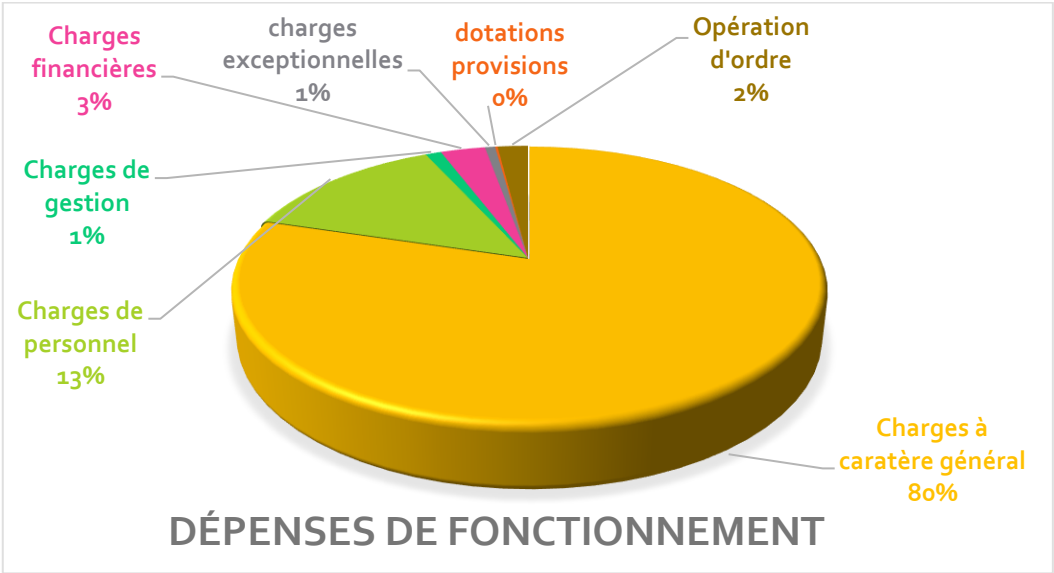
2. LES DEPENSES

Le montant global des dépenses

Le montant global des dépenses arrêté au compte administratif 2025 se décompose de la façon suivante :

	Fonctionnement 2025	Investissement 2025
Total	6 232 880,75 €	319 775,63 €

Dépenses de fonctionnement	6 362 914,64 €
011 charges à caractère général	4 967 767,67 €
012 charges de personnel	842 651,09 €
65 autres charges de gestion	64 260,81 €
66 charges financières	182 496,41 €
67 charges exceptionnelles	41 799,63 €
68 dotation provisions et dépréciation	10 000,00 €
Opérations d'ordre	123 905,14 €



Dépenses d'investissement	319 775,63 €
Remboursement d'emprunts	174 841,28 €
Immobilisations incorporelles	38 824,50 €
Immobilisations corporelles	106 106,85 €

3. LES RECETTES

Le montant global des recettes

	Fonctionnement 2025	Investissement 2025
Total	5 855 616,79 €	389 237,15 €

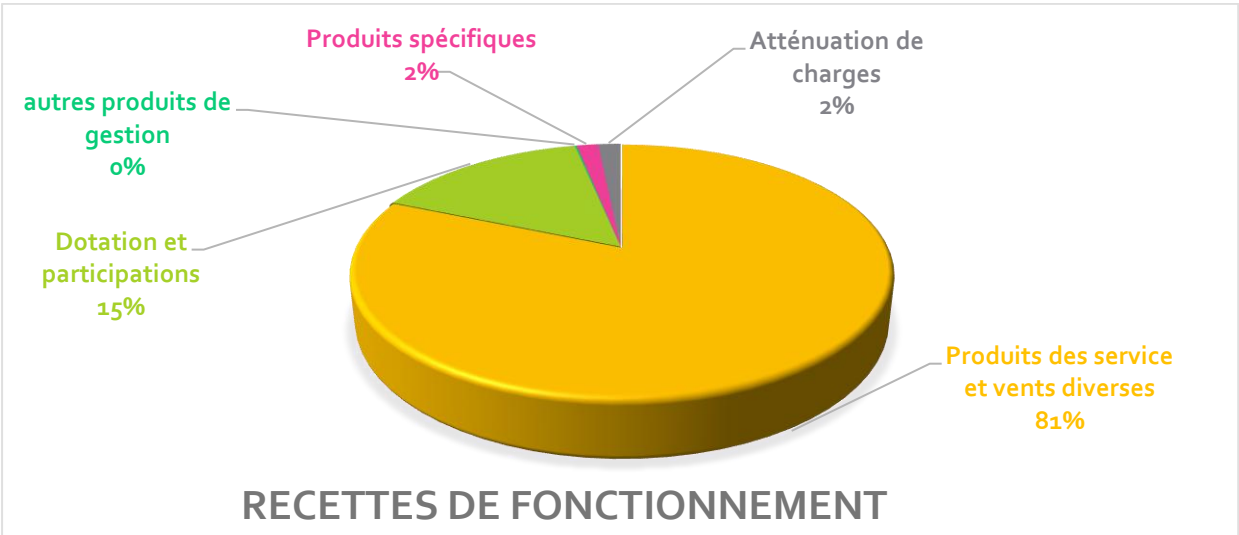
Le financement du service public de gestion des déchets repose sur un modèle hybride combinant plusieurs sources de recettes.
Il est principalement assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMi), facturée aux particuliers comme aux professionnels, en fonction de leur production effective de déchets.

À ce socle s'ajoutent :

- Les soutiens financiers versés par les éco-organismes (tels qu'Ecomaison, Citeo, Ecosystem, etc.), en contrepartie de la gestion des flux relevant de leurs filières de responsabilité élargie des producteurs,
- Et les recettes industrielles issues de la revente des matériaux valorisables, collectés en déchetterie ou dans le cadre du tri sélectif.

Ce modèle économique vise à concilier efficacité environnementale, équité contributive et pérennité financière du service.

Recettes de fonctionnement	5 855 616,79 €
013 atténuations de charges	94 129,62 €
70 produits des services et ventes	4 761 595,72 €
74 dotations et participations	902 080,94 €
75 autres produits de gestion courante	7 520,73 €
77 Produits spécifiques	90 289,78 €



Recettes d'investissement	389 237,15 €
Opérations d'ordre	123 905,14 €
10 dotations fonds divers et réserves	238 152,76 €
13 subvention	27 179,25 €

Ces tarifs, établis selon le principe du « pollueur-payeur », visent à encourager la réduction des déchets à la source tout en assurant un financement juste et durable du service.

Ils sont détaillés en deux volets distincts, correspondants aux deux grandes catégories d'usagers concernées :

- Les particuliers,
- Les professionnels.

TARIFS DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE (REOMI) POUR L'ANNEE 2025 / N° DE DELIBERATION : 2024 201

Résidences Principales - BACS			
	Bac 120 L	Bac 240 L	Bac 660 L
Nb de levée	TTC	TTC	TTC
5 (minimum)	180,20 €	246,30 €	436,50 €
6	187,00 €	255,20 €	452,20 €
7	193,80 €	264,10 €	467,90 €
8	197,60 €	270,70 €	478,30 €
9	201,40 €	277,30 €	488,70 €
10	205,20 €	283,90 €	499,10 €
11	207,10 €	287,70 €	504,80 €
12 (forfait de base)	209,00 €	291,50 €	510,50 €
13	216,00 €	305,50 €	531,50 €
14	223,00 €	319.50 €	552.50 €
15	234,00 €	341.50 €	585,50 €
16	245,00 €	363,50 €	618,50 €
17	256,00 €	385,50 €	651,50 €
18	276,00 €	425,50 €	711,50 €
19	296,00 €	423,18 €	771,50 €
20	316,00 €	505,50 €	831,50 €
Au-delà, par levée supplémentaire	20,00 €	40,00 €	60,00 €

Résidences Secondaires – BAC 120 L	
	Bac 120 L
Nb de levée	TTC
1 (minimum)	196,20 €
2	199,20 €
3	202,20 €
4	205,20 €
5	207,20 €
6 (forfait de base)	209,00 €
7	219,00 €
8	229,00 €
Au-delà, par levée supplémentaire	20,00 €

Bacs		
Levée supplémentaire gratuite pour les utilisateurs de couches		
Enfants de 0 à 2 ans	10 levées	+ 5 levées par enfants supplémentaires
Adultes	10 levées	+ 5 levées par adultes supplémentaires

Résidences Principales et secondaires - passage Badge	
Nb de passage	TTC
20 (minimum)	185,00 €
de 21 à 29 - par passage supplémentaire	0,70 €
30	192,00 €
de 31 à 39 - par passage supplémentaire	0,40 €
40	196,00 €
de 41 à 49 - par passage supplémentaire	1,30 €
50 (forfait de base pour les foyers de 1 et 2 personnes)	209,00 €
de 51 à 69 - par passage supplémentaire	2,50 €
70	259,00 €
de 71 à 79 - par passage supplémentaire	3,30 €
80 (forfait de base pour les foyers de 3 personnes et plus)	292,00 €
de 81 à 89 - par passage supplémentaire	3,50 €
90	327,00 €
de 91 à 99 - par passage supplémentaire	3,90 €
100	366,00 €
plus de 100 - par passage supplémentaire	5,50 €

Badges		
Passage supplémentaire gratuite pour les utilisateurs de couches		
Enfants de 0 à 2 ans	20 passages	+ 10 passages par enfants supplémentaires
Adultes	20 passages	+ 10 passages par adultes supplémentaires

TARIF 2025 REOMI POUR LES PROFESSIONNELS

Volume bac	Part fixe TTC	Nombre de levées inclus	Levée supplémentaire TTC
80	130,00 €	24	7,00 €
120	230,00 €	24	8,00 €
240	500,00 €	24	15,00 €
660	730,00 €	24	21,00 €

Passage Badge	
Nb de passage	TTC
32 (minimum)	130,00 €
de 33 à 47 - par passage supplémentaire	6,25 €
48	230,00 €
de 49 à 95 - par passage supplémentaire	6,25 €
96	530,00 €
Au-delà de 96 par passage supplémentaire	7,00 €

Déchetterie avec pont à bascule		
Matériaux	Unité	Tarif TTC
Végétaux	Tonne	69,00 €
Bois		79,00 €
DIB		190,00 €
Gravats		18,00 €
Cartons		Gratuit
Déchets dangereux		1 950,00 €

PARTIE D : LA PREVENTION / LA COMMUNICATION

ACTIONS DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION DES AMBASSADEURS DU TRI (ADT)

1. Faits marquants de l'année 2025

Janvier :

- **Mise en place d'un numéro unique à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) pour tous les services (fin du numéro vert)**
- Pour informer, accompagner et équiper les usagers sur un seul canal unique, identifié CCTLB
- Harmonisation des supports en déchetteries, affichage en accueil, réseaux sociaux, site internet et éléments de langage pour les agents à diffuser aux usagers.

Avril :

- **Mise en place du MODECOM INDIGGO « Mais que cache vraiment notre sac poubelle noir ? »**
La caractérisation des ordures ménagères sur 10 échantillons du territoire permet la qualification et la quantification de la production de déchets Omr des particuliers, ainsi que la progression du tri à atteindre.

Août :

- **Les résultats du MODECOM ont été diffusés aux habitants** par la publication de la LETTRE DU TRI, inclus dans le nouveau magazine communautaire.
Sa diffusion s'est organisée selon plusieurs canaux :
 - Distribution en boîtes aux lettres auprès des 22 000 foyers du territoire, par prestataire LAPOSTE,
 - Mise à disposition dans les 43 mairies et à l'accueil du service « Déchets » de la CCTLB,
 - Téléchargement libre en version numérique sur le site : www.trions.fr

Juillet :

- **Installation et déploiement de la collecte des Omr en bornes aériennes sur les résidences du bailleur social Meurthe-et-Moselle Habitat (MMH) à Baccarat :**
 - 38 foyers à la résidence rue de la Baugerie et 28 foyers rue de Glonville,
 - Affichages dans les communes,
 - Formation des agents d'entretien des résidences,
 - Sensibilisation au changement des résidents en porte-à porte, distribution des badges d'accès aux BAV.
- Dans le cadre de la reconduction des **levées sanitaires supplémentaires estivales**, plusieurs actions de communication seront déployées :
 - Mise à jour sur les sites www.trions.fr et institutionnel CCTLB,
 - Relais sur les réseaux sociaux et via l'application Intramuros dans les 43 communes.

Septembre :

- **Promotion du service auprès des habitants et informations sur les modalités de collectes et accès en déchetteries par les communes :**
 - Ville de Lunéville : lancement de l'AGENDA 2025. 1 page entière consacrée au Service DECHETS ;
 - Ville de Baccarat : lancement du magazine de la ville (publication trimestrielle) + publication du calendrier annuelle de collecte dans la publication de janvier 2026 ;
 - Pour les 41 communes rurales : création graphique et impression des calendriers de collectes 2026 (7 versions) distribution par les équipes municipales en novembre 2025.**Bilan 2025 : 9 480 exemplaires imprimés et distribués**

2. Missions de communications

Site WWW.TRIONS.FR

À la suite de la refonte du site internet institutionnel de la CCTLB et le changement d'orientation du plan de communication de la collectivité, le site www.trions.fr reste le principal vecteur de communication auprès des usagers. Le service « Prévention et Gestion des déchets » assure la promotion de ses activités via le site

www.trions.fr tout au long de l'année. Ce site est un outil central pour **informer et guider les usagers sur les actions et services liés à la gestion des déchets.**

Bilan 2025 : 77 articles publiés « Actualités »

La page Facebook @trions.fr est un outil clé pour renforcer l'information des habitants de la CCTLB concernant la gestion de leurs déchets. Les articles, mises à jour et publications sont créés en interne, dans les limites techniques de la plateforme.

Revue de presse des ADT : articles consacrés aux actions de préventions des ambassadeurs du tri de la CCTLB = 26 publications dans La presse locale (L'EST REPUBLICAIN).

ACTIONS DE SENSIBILISATION DES AMBASSADEURS DU TRI (ADT) AUPRES DES PUBLICS

1. Etablissements Scolaires

Dans le cadre de la sensibilisation des publics à la gestion et à la réduction des déchets, les ambassadeurs du tri déploient une programmation d'animations scolaires à destination des élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées de la CCTLB.

Un programme global d'offres d'animations est transmis aux établissements scolaires de la CCTLB par les ADT pour la participation régulière des classes.

Pour l'année 2025, plusieurs thématiques ont été traitées dans cette offre d'animations :

- Le fonctionnement du service de la CCTLB,
- Les consignes de tri,
- La réduction des déchets à la source,
- La fabrication de papier recyclé,
- La visite des déchetteries,
- La gestion des déchets verts et le compostage des épluchures,
- La collecte, le don et le réemploi des textiles.

Bilan 2025 : 68 classes sensibilisées pour **1700 élèves sensibilisés**, 23 établissements scolaires représentés sur 14 communes.

2. Accompagnement aux organisateurs de manifestations sportives et culturelles

Les ADT recueillent les demandes des organisateurs de manifestations sportives et culturelles du Territoire dans le cadre de l'application du règlement de service, des tarifs de la redevance d'enlèvement des Ordures ménagères incitative (REOMI) et dans la perspective de la mise en application du PLPDMA 2026-2031.

L'accompagnement des organisateurs consiste en :

- La mise à disposition du matériel de collecte des déchets par la CCTLB (bacs OM et Tri),
- La coordination avec les prestataires de collecte, pour la planification des missions de livraison dépôts et retraits,
- La formation des bénévoles aux consignes de tri pour la réduction des déchets à la source et la réduction des erreurs de tri,
- La promotion des événements en faveur de la réduction des déchets et du réemploi sur les supports numériques des ADT (site et réseaux sociaux)

Bilan 2025 : 64 événements ainsi accompagnés pour 42 organisateurs différents

3. Familles et habitants du territoire

Tout au long de l'année, les ADT accompagnent spécifiquement des habitants pour promouvoir la réduction des déchets dans le cadre d'actions de prévention organisées par les communes, les bailleurs sociaux, accompagnateurs sociaux ou les associations locales, mais aussi en transversalité des services de la CCTLB, ceci par :

- La tenue de stands d'information lors d'événements culturels et sportifs,
- L'accompagnement personnalisé sur rendez-vous auprès des habitants,
- La tenue d'ateliers pratiques organisés en collaboration avec les acteurs du territoire (communes, bailleurs, associations, ...),
- L'organisation d'événements spécifiques.

Bilan 2025

110 demi-journées d'interventions des ADT pour sensibiliser 32 groupes représentant 3300 habitants, tous publics confondus;

29 évènements uniques (weekends, formations des relais ou commande d'ateliers)

Les évènements suivants s'inscrivent dans des labellisations nationales permettant la représentation de la CCTLB dans une dynamique nationale pour la réduction et la gestion responsable des déchets.

De plus, les ADT intègrent leurs actions de prévention dans les dispositifs nationaux suivants :

- Les semaines du compostage : « Tous au compost » = avril
- La SEDD Semaine Européenne du Développement Durable = septembre, octobre
- Les Journées de la Réparation = octobre
- La SERD Semaine Européenne de Réduction des Déchets (ADEME) = novembre

PARTIE E : LES PERSPECTIVES

Après une année 2025 riche de projets et d'évolutions d'ampleur, 2026 devrait permettre d'aller encore plus avant dans la stratégie « prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés ».

LES PERSPECTIVES 2026 : VERS UNE GESTION OPTIMISEE

La mise en application du PLPDMA, la relance des marchés de collecte, centre de transfert, traitement des déchets verts, la prise en compte du traitement des déchets (OMR et CS) par Evodia ouvrent des perspectives d'amélioration réelle du service et des prestations.

Mise en place du tri à la source des biodéchets

Au travers d'un marché « collecte/transport/traitement » d'abord concentré sur les 3 déchetteries de Lunéville, Baccarat et Bénaménil.

Fonctionnement partenarial opérationnel avec EVODIA

Concernant principalement le traitement des OMRs et de la CS mais également d'autres filières issues des déchetteries (Tout-Venant Incinérable, bois ...)

Réalisation de la matrice des coûts 2025

Après celle de 2024 réalisée par le bureau d'études Awiplan, la matrice 2025 devra être réalisée en régie et devrait permettre de confirmer la tendance baissière de production de déchets ménagers.

EN CONCLUSION

L'année 2026 se profile comme une seconde phase stratégique pour la CCTLB pour garantir une gestion plus optimisée, durable et innovante des déchets, dans l'intérêt des usagers et de l'environnement. Ces projets traduisent l'ambition de la collectivité d'améliorer la qualité du service tout en maîtrisant les coûts, pour une gestion des déchets plus responsable et plus équitable.